Comptes du Canada—Loi

Des voix: D'accord.

(L'article 32, modifié, est adopté.)

M. Daudlin: Pour faire suite à cet amendement, je propose:

Qu'on modifie le bill C-22 en renumérotant les articles 32 et 33 du bill, qui deviennent respectivement les articles 33 et 34.

Le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

(L'article 33 est adopté.)

Sur l'article 34.

M. Clarke: Monsieur le président, je demande encore une fois au président du Conseil du Trésor d'expliquer pourquoi il y a diverses dates d'entrée en vigueur prévues au bill.

M. Johnston: Monsieur le président, les remises dont nous avons discuté seront en vigueur à compter du 31 mars 1981, mais les fonds renouvelables prévus au bill ont comme date d'entrée en vigueur le 1^{er} avril 1980. Cela explique que les diverses dispositions du bill entrent en vigueur à différentes dates.

Le vice-président: L'article 34 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 34 est adopté.)

(L'Annexe I est adoptée.)

Sur l'Annexe II.

M. Daudlin: Monsieur le président, je propose:

Qu'on modifie le bill C-22 en insérant à l'Annexe II, page 24, dans la deuxième colonne de l'item 3, après «L26a Énergie, Mines et Ressources Nº 3, 1978-1979 Annexe», ce qui suit:

«L42a Énergie, Mines et Ressources Nº 1, 1980-1981 D»

Je voudrais également proposer un deuxième amendement à l'Annexe II. Je propose:

Qu'on modifie le bill C-22 en insérant, à l'Annexe II, page 25, dans la deuxième colonne de l'item 9, après «L31b Transport N° 4, 1974 Annexe», ce qui suit:

«L66a Transport Nº 1, 1980-1981 D»

Ces deux amendements sont nécessaires pour que les crédits incorporés au budget supplémentaire, qui ont été adoptés seulement le 16 mai, puissent être compris, ce bill ayant été présenté plus tard.

(Les amendements de M. Daudlin sont adoptés.)

Le vice-président: L'Annexe II modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(L'Annexe II modifiée est adoptée.)

(Les Annexes III à VI inclusivement sont adoptées.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1.

M. Knowles: Monsieur le président, je prends la parole pour un instant seulement avant que nous terminions l'étude en comité du bill. J'ai trouvé intéressant que le député de York-Nord, à l'étape de la deuxième lecture, ait profité de l'occasion que lui donnait le bill à l'étude pour s'en prendre à Radio-Canada, comme cela arrive ici de temps à autre. Je n'ai aucune intention de prendre son attaque au sérieux au point de me lancer dans un discours de circonstance, mais j'aimerais citer un incident pour prouver que Radio-Canada ne mérite pas uniquement des reproches.

Il y a quelques semaines, la Chambre a appuyé à l'unanimité une motion que j'ai présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, proposant qu'on demande à Radio-Canada d'apporter un certain changement au bulletin de nouvelles qu'elle télévise chaque soir. J'ai fait savoir que nous, Canadiens de l'Ouest, trouvons un peu bizarre que la section «Across Canada» aille toujours d'est en ouest et j'ai proposé que la Chambre demande à la société Radio-Canada d'introduire plus de variété, de commencer parfois par l'Ouest, par les Prairies ou encore par le Nord. Je prends maintenant la parole pour signaler aux députés, qui l'ont tous constaté, j'en suis sûr, que nous nous demandons maintenant tous les soirs où va commencer la section «Across Canada». En d'autres termes. pour cette fois au moins, Radio-Canada a prêté l'oreille à une suggestion constructive qui lui était faite respectueusement par la Chambre.

• (2140)

Des voix: Bravo!

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Le président: Le bill, modifié, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je faire rapport de l'état de la question?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles: Maintenant, avec la permission de la Chambre.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill soit lu pour la 3° fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3° fois et adopté.)

LES AGENCES GOUVERNEMENTALES

MESURE DE RELOCALISATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 juillet, de la motion de M. Cosgrove: Que le bill C-13, concernant la relocalisation d'agences gouvernementales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.